

2018 DEVE 57 Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides.

**COMMUNICATION AU CONSEIL DE PARIS
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La municipalité parisienne s'engage pour faire de Paris une cité durable, solidaire, responsable et résiliente. Elle s'est engagée en particulier pour la transformation de son territoire afin de développer la biodiversité et de changer le regard sur la nature en ville à travers son Plan Biodiversité 2018-2024, soumis à votre Assemblée lors de ce Conseil. Ce plan va permettre non seulement de renforcer la place de la nature dans la capitale, de préserver et développer la biodiversité mais aussi de développer une importante stratégie de pédagogie, de sensibilisation et d'accompagnement pour tous les acteurs concernés par les enjeux de la biodiversité parisienne.

Les Parisiennes et les Parisiens ont choisi de voter, lors du budget participatif 2016, pour le projet « + de nature en ville », dont l'objectif est de donner plus de place à la biodiversité en ville à travers différentes actions.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre du Plan Biodiversité 2018-2024 soumis à votre assemblée et de l'appel à manifestation d'intérêt que vous m'aviez autorisée à lancer auprès des copropriétés et bailleurs sociaux volontaires pour installer des abris à moineaux et insectes, lors de la séance des 20, 21 et 22 novembre 2017.

Ce projet contribue ainsi à la mise en œuvre de plusieurs actions du Plan, dont l'action n°9 : « Faire connaître la biodiversité parisienne », l'action n°16 : « Renforcer le réseau de la nature sur le territoire parisien » et l'action n°18 : « Développer de nouveaux espaces de biodiversité ».

Il se compose de plusieurs sous-projets dont l'aménagement de :

- 20 espaces de biodiversité sur le territoire municipal qui permettront de donner aux Parisiennes et aux Parisiens une plus grande proximité avec la nature sauvage ;
- et de 10 zones humides, qui faciliteront le développement de la trame bleue et l'augmentation de la fraîcheur en milieu urbain dense.

Ces espaces de biodiversité et zones humides visent à sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens à la biodiversité et à renforcer les trames verte et bleue en assurant la conservation d'espèces végétales et animales régionales, en facilitant leurs déplacements et en améliorant la fonctionnalité écologique des habitats, tout en restant cohérents et compatibles avec les usages présents sur les sites choisis.

Dans une ville aussi dense que Paris, développer des « petits » espaces de nature sauvage, des mares de biodiversité ou encore des installations favorables à la nidification des oiseaux, constitue un véritable défi. La Ville a déjà montré que ce n'était plus une gageure : jardin naturel dans le 20^{ème} arrondissement, forêt linéaire dans le 19^{ème} arrondissement, jardin sauvage dans le 18^{ème} arrondissement, sentier pédestre de la petite ceinture dans le 16^{ème} arrondissement ou mare du jardin Abbé Pierre Grands Moulins dans le 13^{ème} arrondissement, sont autant d'espaces « fabriqués » mais riches pour la faune et la flore sauvages.

Ces projets nécessitent en revanche un certain nombre de précautions telles que la prise en compte des connaissances naturalistes, le choix judicieux des sites en fonction de leur potentiel de développement, l'élaboration d'une méthodologie de mise en œuvre, la traduction opérationnelle des objectifs de préservation, l'accompagnement des exploitants mais aussi du grand public dans l'appréhension de ces espaces sauvages et fragiles, et enfin la garantie d'un développement dans la durée.

À ce titre, un prestataire écologue et naturaliste apportera son aide pour la définition, l'identification et la conception de ces espaces de biodiversité et zones humides.

Les Mairies d'arrondissement, pour leur connaissance et leur expertise du territoire, seront également associées au processus de sélection des sites où seront aménagés les espaces de biodiversité et les zones humides.

Identifiés cette année puis aménagés en 2019, ces espaces de biodiversité seront également équipés de dispositifs pédagogiques nécessaires à l'observation et à la compréhension de la faune et la flore sauvages.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

La Maire de Paris